

**Mairie
De
ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)**

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine LECOMTE**, la plus âgée des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 mars 2026

Sont présents : AGU CAROLE, ALLONCLE RENAUD, BEGUIN FABIENNE, BOUCHARD PATRICK, CHINCHILLA FLAVIE, DUBOTS CHRISTOPHE, ECOCHARD DANIELLE, EYNARD EDITH, FERLIN DAMIEN, GAUTHIER EMMANUELLE, GAUTHIER MARIE-LISE, GENIN FREDERIC, GERBOUD FRANCK, GOUT FABRICE, GROLLEAU VERONIQUE, GUIRIMAND MARIE, LECOMTE CHRISTINE, PESLERBE BRUNO, SARTORE DOMINIQUE, SOARES ARMINDO, TESTOUX GERALD, THOUÉ ROMAIN, TOUVIER CLAIRE

N°25

**OBJET : Délibération du
Conseil Municipal en vue
de l'élection du maire**

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Fabienne BEGUIN est élue secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-4 et L2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Christine Lecomte, il est procédé à l'élection du Maire.

Considérant la candidature déclarée de Monsieur Damien Ferlin,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après lors du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 23

Bulletins blancs : 4

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue des suffrages exprimés : 12

A obtenu : M. Damien FERLIN 19 voix, dix-neuf voix

M. Damien FERLIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Pour extrait conforme :

La Présidente,



Christine LECOMTE



**Délibération transmise en
Préfecture le 26 mars
2026**

